



La Communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais soutient les projets d'entreprises

jeudi 1er octobre 2015, par [lpe](#)

La Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais vient de présenter plusieurs dispositifs à caractère économique et de dresser le bilan des premières opérations menées :

Un guide pratique « Economie » pour orienter les porteurs de projet :

Ce guide a pour objectifs :

- d'informer les porteurs de projet (création/reprise/développement/implantation) sur l'offre de services proposée par la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais en matière de développement économique : une équipe au service des entreprises, un interlocuteur dédié par entreprise et un accompagnement gratuit et personnalisé, une offre foncière et immobilière, des dispositifs d'aides
- permettre à ses partenaires (comptables, banquiers, chambres consulaires, notaires...) de transmettre un premier niveau d'informations aux personnes qui s'adressent à eux dans la mise en œuvre de leur projet sur le territoire
- mieux identifier les champs d'intervention actuels de l'Agglo2B

Ce guide est téléchargeable sur www.agglo2b.fr, rubrique Economie/Accompagnement et disponible en version papier à l'Agglomération ou auprès de chaque mairie.

Soutien financier aux TPE

La collectivité a également annoncé un soutien financier supplémentaire pour les TPE artisanales et commerciales :

- aide à l'investissement pouvant être sollicitée par des entreprises artisanales et commerciales de moins de 10 salariés réalisant un chiffre d'affaire de moins de 900 000 € HT : travaux, achat de matériels/mobiliers, modernisation, accessibilité...
- bonification du dispositif régional « Coup de Pouce TPE » (subventions aux TPE qui réalisent des travaux de modernisation, d'accessibilité de leurs locaux ou qui investissent dans de nouveaux matériels/mobiliers). La subvention peut désormais atteindre 10 000 € par entreprise (contre 5 000 € avant).

1er bilan du dispositif Attract'IV

Rappel du dispositif : soutien financier aux entreprises de moins de 50 salariés ayant un projet de développement faisant l'objet d'un investissement immobilier.

Le montant de l'aide est calculé sur la base des dépenses extérieures liées à l'immobilier qui contribuent à :

- valoriser le bâtiment construit, rénové ou agrandi,
- mieux intégrer le bâtiment dans son environnement,
- améliorer l'image, l'attractivité et la notoriété de l'entreprise.

Depuis son lancement en avril dernier, 15 entreprises du territoire ont sollicité ce dispositif :

- 6 entreprises aidées soit 89 000 € de subventions accordées,
- 9 dossiers en cours de montage.

Parmi les entreprises soutenues : Boissinot élevages à Mauléon, BSMP à Moncoutant, Cirières Viandes à Cirières et Alphacablage à Bressuire

Les entreprises réservent un bon accueil à ce dispositif : le double objectif « valorisation du territoire et de l'entreprise » est bien compris. Quelque soit le secteur d'activité, les entreprises ont pris conscience qu'aujourd'hui elles doivent veiller à leur image et cela passe entre autre par la valorisation extérieure des locaux professionnels.

Elles ne sont donc pas surprises que l'aide à l'immobilier de l'Agglo soit fléchée sur les dépenses extérieures.

L'obligation de réaliser au moins 3 types de travaux pour solliciter Attract'IV permet de suggérer, d'inciter l'entreprise à réfléchir à un projet global.

A titre d'exemple, une entreprise souhaitait développer son activité vers les particuliers. Pour cela elle voulait moderniser sa façade (8 000 €). Grâce au dispositif, elle va réaliser un projet global de relooking extérieur avec façade refaite, totem, éclairage extérieur, publicité (40 000 €).

C'est aussi plus d'argent injecté dans l'économie locale puisque les entreprises font majoritairement appel à des artisans locaux pour réaliser leurs travaux.

Plus : www.agglo2b.fr